

M. David Lewis (York-Sud): Monsieur l'Orateur, un mot seulement pour me joindre à mes collègues dans l'expression de leurs vœux à l'endroit du député de Niagara Falls (M. Greene). Je vous ai déjà fait part de ce que je pense du remaniement ministériel. Je ne vois pas pourquoi je me répèterais. Je tiens à dire au député de Niagara Falls que toutes les choses qu'a dites le premier ministre (M. Trudeau) à son sujet sont vraies, que nous avons tous apprécié sa contribution à la Chambre des communes, ses discours à l'extérieur, et l'intégrité avec laquelle il s'est acquitté de ses fonctions à la direction d'un très important ministère. Je regrette profondément que la maladie l'ait forcé de renoncer à poursuivre sa tâche. Je compte sur le plaisir de l'entendre parler à la Chambre à titre d'un de ses membres honorables et honorés.

[Français]

M. André Fortin (Lotbinière): Monsieur l'Orateur, c'est avec émotion que mes collègues et moi-même faisons nôtres les paroles prononcées par le très honorable premier ministre (M. Trudeau) et les autres députés de l'opposition, au sujet de l'honorable député de Niagara Falls (M. Greene). Nous avons toujours eu beaucoup d'estime pour lui et nous voulons aujourd'hui lui rendre le témoignage qu'il a toujours fait honneur aux responsabilités qui lui avaient été confiées.

Nul doute, monsieur l'Orateur, que l'honorable député de Niagara Falls a fait un apport précieux au prestige de la Chambre des communes par la qualité de ses discours et la perfection avec laquelle il a toujours accompli son travail.

Hier, je le rencontrais avec un groupe de collègues et, devant l'adversité qui l'avait frappé, il racontait tout simplement ceci: «Vous savez, mes amis, n'importe où dans la vie, il faut de la patience». Voilà l'homme qui nous rendait ce témoignage.

Au nom de mes collègues, j'aimerais le féliciter de son travail et lui souhaiter meilleure chance à l'avenir avec nous, au Parlement.

* * *

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

L'ÉVALUATION DES PROGRAMMES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

[Traduction]

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, je demande le consentement unanime de la Chambre pour proposer en vertu de l'article 43 du Règlement une motion que j'estime d'une importance urgente et pressante. Les chiffres récents de Statistique Canada indiquent une hausse du chômage et une diminution sensible du nombre d'emplois dans les régions où sont concentrés les programmes du ministère de l'Expansion économique régionale. En conséquence, avec l'appui du député d'Annapolis Valley (M. Nowlan), je propose:

Que le comité permanent de l'expansion économique régionale soit autorisé à entreprendre une évaluation des programmes du ministère de l'Expansion économique régionale.

M. l'Orateur: La motion proposée par le député exige le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

[L'hon. M. Stanfield.]

M. l'Orateur: Il n'y a pas unanimité et la motion ne peut être mise en délibération.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

L'ACCORD SUR LA PRODUCTION AUTOMOBILE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, je prends la parole aux termes de l'article 43 du Règlement selon lequel, dans un cas d'urgence, une motion peut être faite du consentement unanime de la Chambre.

Ici, l'urgence tient aux rapports sérieux, de sources tant américaines que canadiennes, selon lesquels, entre décembre 1971 et janvier 1972, le gouvernement canadien a changé d'attitude dans les négociations qui ont trait à l'accord canado-américain sur l'automobile. Ce changement a suscité la confusion à l'étranger et l'incertitude au pays quant à la politique réelle du gouvernement dans le cas de l'industrie de l'automobile, et surtout en ce qui a trait aux garanties de production actuelles de l'accord sur l'automobile. Aux termes de l'article 43 du Règlement, je propose donc, appuyé par le député de Brant (M. Blackburn):

Qu'on demande au ministre de l'Industrie et du Commerce de faire, à l'appel des motions à la prochaine séance de la Chambre, une déclaration sur les principes dont le gouvernement s'inspire actuellement dans ce qu'il propose pour l'industrie de l'automobile.

M. l'Orateur: La Chambre y consent-elle à l'unanimité?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: La motion ne peut être présentée.

* * *

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LE CONGÉ ACCORDÉ À YVES GEOFFROY—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, conformément à l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre afin de proposer une motion relative à une question d'urgence nécessaire.

L'urgence de la motion découle du congé injustifiable accordé à Yves Geoffroy par les autorités du pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul et de la disparition soudaine de cet individu après ledit congé. Les faits scandaleux sont connus de tous. Je propose donc, avec l'appui du député de Peace River (M. Baldwin), la motion suivante:

Que le Gouverneur en conseil ordonne la tenue d'une enquête sur le congé injustifiable accordé à Yves Geoffroy au pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul et qu'une commission spéciale soit établie pour mener cette enquête en conformité de la loi sur les enquêtes, qu'elle soit autorisée à convoquer des témoins qui déposeront sous serment et à demander le dépôt des documents jugés nécessaires pour faire une enquête complète sur ce qui semble être une pratique entachée de corruption dans l'application de la loi au Canada.